

A.

Nr. 18

Sierck am 12. Juni 1906.

Vor dem unterzeichneten Standesbeamten erschien heute, der Persönlichkeit nach

_____ zu kannt,
der Tagelöhner Alfred Jacobs,

wohnhaft in Sierck, Dinstenloferweg 4,
Katholischer Religion, und zeigte an, daß von der
Tara Jacobs, geborenen Martzoffer,
seiner Ehefrau,

Katholischer Religion,
wohnhaft bei ihm,

zu Sierck in seiner Wohnung
am _____ nenn ten Juni _____ des Jahres
tausend neunhundert _____ mittags
um _____ drei Uhr ein Knaben
geboren worden sei und daß das Kind _____ Vornamen
erhalten habe. _____

Vorgelesen, genehmigt und unterschrieben
Alfred Jacobs

Der Standesbeamte.

In Vertretung

Vierck

Georg Jacobs.

Je soussigné à Sierck (Haut-Rhin) le
dix deux juin mil neuf cent six
mille, avec René Picotte Louis Jaberot
Le Maire de Sierck, soussigné et
notaire de Sierck.
Le Maire:
R. Picotte

Séance à Thionville (Moselle)
Le vingt cinq juin mil neuf
cent quinze.
Le vingt cinq juin mil neuf cent
quinze.
Le Maire:
J. L.
Picotte

Acte de notoriété établi le
quatre avril deux mil seize
par Maître Sylvia ROUX-CHATELON
notaire à Loude (Haut-Rhin), office
notarial n° 4016. Le 31 mai 2016 La Haye

[Signature]

Photocopie certifiée conforme
à l'original
SIERCK les Bains, le
30 MARS 2021



Le Maire

[Signature]



Raymond Gillon

[Traduction de l'allemand]

A.

N° 18

Sierck le 12 juin 1906.

Devant l'Officier de l'état civil soussigné a comparu aujourd'hui, le journalier Alfons Jacobs, personnellement connu, demeurant à Sierck, Diedenhofener-Torstraße 4, de religion catholique, et a déclaré que Sara Jacobs, née Marhoffer, son épouse, de religion catholique, demeurant chez lui, à Sierck dans son logement a donné naissance le neuf juin de l'an mille neuf cent six le matin à trois heures à un garçon et que l'enfant a reçu le prénom Georg.

Lecture faite, approuvé et signé
Alphonse Jacobs

L'Officier de l'état civil.
Par délégation.
[Signature illisible]

Georg Jacobs.

Marié à Limoges (Haute-Vienne) le dix-sept juillet mil neuf cent quarante-six, avec Renée Pierrette Louise Jalicot. Le vingt-deux juillet mil neuf cent quarante-six.

Le Maire :
p.d. [Signature illisible]

Décédé à Thionville (Moselle) le vingt-cinq juillet mil neuf cent cinquante-huit. Le trente juillet mil neuf cent cinquante-huit.

Le Maire :
p.d.
[Signature illisible]

Acte de notoriété établi le quinze avril deux mil seize par Maître Sylvie ROUX-CHAMPELOVIER notaire à Loudes (Haute-Loire), office notarial n°43016. Le 31 mai 2016. Le Maire [Signature illisible]

Photocopie certifiée conforme à l'original
SIERCK les Bains, le
30 MARS 2021
[Sceau : VILLE DE SIERK-LES-BAINS]
Le Maire
[Signature illisible]

45/05.

Je soussigné, Raymond GUILLOIN, Traducteur Expert près la Cour d'Appel d'Agen en langue allemande, certifie que la traduction qui précède est conforme au document reçu par voie électronique sous forme de fichier PDF, libellé en langue allemande visé NE VARIETUR, vu le document, sous le n° 22/21 Fait à Sembas, le 12/04/2021 Traduction délivrée en 1 exemplaire	Ich Unterzeichneter, Raymond GUILLOIN, Sachverständiger Übersetzer am Berufungsgericht Agen für die deutsche Sprache, bestätige, dass die vorangehende Übersetzung mit dem in deutscher Sprache abgefassten, auf elektronischem Weg im PDF-Format empfangenen Dokument gleichlautend ist NE VARIETUR versehen, in Anbetracht des Dokuments, unter der Nr. 22/21 Ausgefertigt in Sembas, am 12.04.2021 Übersetzung in 1 Ausfertigung ausgestellt
--	--



Raymond Guillon